



Commune des Avirons

Extrait N° 13 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

06 JUIL. 2017

que la convocation du Conseil a été faite le 20 juin 2017 et que le nombre des membres en exercice étant de 33, le nombre des membres présents est de 23.

Le Maire,



Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absents : M. FERRERE Frédo – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel.

Procurations : Mme LUCAS Roseline a donné mandat à Mme ABELARD Isabelle – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. RIVIERE Lucien – Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. MONDON René – Mme HEBERT Monique a donné mandat à M. Alex BENARD – M. CASSAGNABERE Patrick a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – Mme JULLIEN Marie Josée a donné mandat à M. VLODY René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- M. le Maire a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.
- M. René MONDON a été désigné président de séance au moment de la mise aux votes de l'affaire n° 3.
- M. le Maire a repris la présidence de la séance à l'affaire n° 9.

& &
&

Hôtel de Ville

AFFAIRE N° 13 / Mise à la réforme d'un véhicule communal

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre à la réforme le véhicule communal suivant :

| Désignation | Immatriculation | Date de 1 ^{ère} mise en circulation | Km |
|------------------------|-----------------|--|---------|
| CAMIONNETTE PEUGEOT | 946 BMZ 974 | 05/11/2002 | 151 211 |

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de retirer ledit véhicule de l'inventaire communal.

Il sera vendu en l'état et/ou en qualité d'épave.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal délibère et, **à l'unanimité**, décide de retirer le véhicule susvisé de l'inventaire communal et autorise la mise en vente en l'état et/ou en qualité d'épave.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

